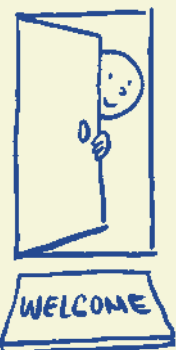


BinHome illustré

N°67
AUTOMNE 2026





BINHÔME ILLUSTRÉ

#67

Automne 2026

Editeur responsable
Natalie Nicaise

Rédacteur en chef
Thibaut Van der Noot

Conception graphique
Style Graphique

Imprimé à
2.400 exemplaires
sur papier FSC

BinHôme SC
Société immobilière de
service public régie par
le Code du logement
N° d'entreprise:
0403.357.573
Siège social:
rue Emile Claus, 63
1180 Bruxelles

ÉDITO

CHERS LOCATAIRES, CHERS LECTEURS, BESTE HUURDERS, BESTE LEZERS,

Le logement social bruxellois traverse une période exigeante. Dans un contexte marqué par de fortes contraintes budgétaires, les défis sont nombreux. Pour BinHôme, une priorité demeure pourtant inchangée: poursuivre pleinement ses missions au service des Bruxelloises et des Bruxellois qui ont besoin d'un logement accessible et de qualité, tout en veillant au cadre de vie et au bien-être de ses locataires.

Les projets présentés dans ce numéro du BinHôme illustré en sont l'illustration concrète.

À Uccle, l'inauguration du Homborchveld marque l'aboutissement d'un projet ambitieux: 90 nouveaux logements, dont 72 logements sociaux et 18 logements moyens, pensés dans une logique de qualité de vie, de mixité et de participation des habitants. À Ixelles, le projet Général Jacques donne une nouvelle vie à un immeuble existant grâce à la rénovation complète de 61 logements sociaux, avec une attention particulière portée au confort des habitants, au réemploi et à la durabilité.

Mais notre mission ne s'arrête pas à la porte des logements. Avec Caban'O Merlo, un espace extérieur a été transformé, avec les habitants et nos partenaires, en un lieu de rencontre, de partage et de convivialité.

Construire, rénover, accompagner, créer du lien: derrière ces trois projets se dessine une même ambition. Nonobstant les contraintes, BinHôme continue d'agir et de faire du logement social un véritable levier de qualité de vie.

De Brusselse sociale huisvestingssector maakt een veeleisende periode door. In een context die wordt gekenmerkt door grote budgettaire beperkingen, zijn de uitdagingen talrijk. Voor BinHôme blijft één prioriteit echter onveranderd: onze opdrachten ten dienste van Brusselaars die nood hebben aan een betaalbare en kwaliteitsvolle woning ten volle blijven vervullen, met blijvende aandacht voor hun leefomgeving en het welzijn van onze huurders.

De projecten die in dit nummer van BinHôme illustré aan bod komen, vormen daarvan een concrete illustratie.

In Ukkel markeert de inhuldiging van Homborchveld de voltooiing van een ambitieus project: 90 nieuwe woningen, waarvan 72 sociale woningen en 18 middenklassewoningen, ontworpen met bijzondere aandacht voor levenskwaliteit, sociale mix en bewonersparticipatie. In Elsene krijgt een bestaand gebouw dankzij het project Generaal Jacques een nieuw leven met de volledige renovatie van 61 sociale woningen, waarbij bijzondere aandacht uitgaat naar het comfort van de bewoners, hergebruik en duurzaamheid.

Maar onze opdracht stopt niet aan de voordeur van onze woningen. Met Caban'O Merlo werd samen met de bewoners en onze partners een buitenruimte omgevormd tot een plek voor ontmoeting, uitwisseling en gezelligheid.

Bouwen, renoveren, begeleiden en mensen samenbrengen: achter deze drie projecten schuilt dezelfde ambitie. Ondanks de beperkingen blijft BinHôme zich inzetten en van sociale huisvesting een echte hefboom voor levenskwaliteit maken.

Emmanuel De Bock
Président / Voorzitter



Yannick Piquet
Vice-Président / Vicevoorzitter



NOUS RENCONTRER

Permanences au siège social de BinHôme
rue Emile Claus 63 – 2^{ème} étage, 1180 Uccle
(quartier Bascule)

Nos guichets sont ouverts au public

- Le lundi: de 13h30 à 16h
- Le mardi: de 13h30 à 16h
- Le jeudi: de 9h à 11h30

Permanences décentralisées

rue Jean Ballegeer 69/28, 1180 Uccle

Nos guichets sont ouverts au public

- Uniquement le lundi de 13h30 à 16h

NOUS CONTACTER

Numéro général: T. 02/486 69 00

Permanence pour tous les services

- Lundi et mardi: de 13h30 à 16h
- Mercredi, jeudi et vendredi: de 9h à 11h30

NOUS ECRIRE

BinHôme SC

rue Emile Claus 63 – 2^{ème} étage 1180 Bruxelles

Adresse électronique: info@binhome.brussels

NOUS CONSULTER

Site Internet: www.binhome.brussels

NUMÉROS UTILES

Oktopus (garde - urgence technique): 0473/52 41 06

Odeur de gaz (Sibelga): 0800/19 400

Electricité (Sibelga): 02/274 40 66

Numéro d'urgence européen: 112

Police secours: 101

Pompiers-Ambulance: 100

SOS Médecins: 02/513 02 02

Centre antipoisons: 070/245 245

Centre des grands brûlés: 02/268 62 00

Pharmaciens de garde entre 22h et 9h: 0903/99 000

PROXIMITÉ

LE CIEL, LE SOLEIL ET LE MERLO

Ciel d'azur, soleil au zénith, températures estivales et bonne humeur ont rythmé l'inauguration du projet Caban'O Merlo, le mercredi 24 juin. Retour sur un événement festif et convivial qui a réuni petits et grands dans le poumon vert du site Merlo, à Uccle.

Il y a des journées qu'on n'oublie pas. À ce titre, celle du mercredi 24 juin dernier est à inscrire dans les annales du Merlo, bâtiment imposant de plus de 300 logements, situé chaussée de Neerstalle, à Uccle.

Ce jour-là, BinHôme, en collaboration avec ses partenaires, l'association Dynaco, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et la commune d'Uccle, a inauguré le projet Caban'O Merlo dans le cadre verdoyant du jardin de l'immeuble.

Menée en collaboration avec le PCS Merlo et soutenue dans le cadre de l'appel à projets du « Programme 101° % » de la SLRB, cette initiative participative a permis de transformer un espace extérieur en un véritable lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants.

Imaginées par les jeunes pousses du quartier à travers des ateliers créatifs et réalisées grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, les cabanes thématiques (jeux, sport, bibliothèque

et éveil) du Caban'O Merlo illustrent la richesse des dynamiques locales et l'importance de la participation citoyenne dans la création d'un cadre de vie de qualité.

Aujourd'hui, ces constructions font la joie des enfants, des familles et même des voisins des rues alentour.

Événement populaire

Cette inauguration a pris la forme d'un événement populaire et festif organisé pour célébrer ce projet exemplaire et mettre en lumière le fruit de ce travail collectif. Ce fut également l'occasion pour tout un chacun de rencontrer les différents acteurs impliqués dans le projet et d'échanger autour des enjeux de cohésion sociale et de vivre-ensemble au sein du quartier en présence de plusieurs personnalités politiques : la secrétaire d'État au Logement Karine Lalieux, la bourgmestre faisant fonction Valentine Delwart ainsi que les échevins Thibaud Wyngaard et Maëlle De Brouwer, respectivement en charge du Logement et de l'Action sociale.

Qui dit fête, dit programme d'activités. Au menu des réjouissances : de quoi faire ripaille avec un barbecue, des boissons, des glaces et d'autres succulentes préparations réalisées par les habitants, mais aussi des divertissements ludiques pour les enfants (château gonflable, tir à l'arc, jeux en bois) ainsi que des animations musicales. Autrement dit, impossible de s'ennuyer ! Les équipes de BinHôme sont même parvenues à commander le soleil et le ciel d'azur pour accompagner cet après-midi placé sous le signe de la convivialité.

Enfin, le service Patrimoine et Développement de BinHôme a profité de ce moment unique pour rappeler les grandes lignes des futurs travaux de transformation du site. Ce chantier en site habité permettra la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, l'aménagement de nouveaux équipements collectifs, dont une bibliothèque, un espace pour le PCS Merlo et un atelier vélo, la construction de dix nouveaux appartements ainsi que la reconfiguration complète des espaces verts. •



Caban'O Merlo prend vie !

90 LOGEMENTS NEUFS INAUGURÉS AU HOMBORCH

Lever de rideau pour le projet de densification de la cité-jardin Homborchveld ! Pas moins de 90 nouveaux logements ont été inaugurés, le mercredi 1^{er} juillet, en compagnie des habitants du quartier. Reportage.

90 nouveaux logements sortis de terre dans la cité-jardin du Homborchveld, à Uccle ! BinHôme et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) ont inauguré, le mercredi 1^{er} juillet, un nouvel ensemble résidentiel comprenant 72 logements sociaux, 18 logements moyens ainsi que des équipements collectifs. Au-delà de la création de logements, ce développement propose une réinterprétation contemporaine du quartier, conciliant densification, qualité de vie et renforcement du lien social.

Imaginée dans les Années folles par l'architecte moderniste belge Fernand Bodson, cette cité historique uccloise est reconnue pour son échelle humaine, sa cohérence et ses qualités paysagères. Autant de caractéristiques que préserve le projet actuel, qui s'inscrit dans cette continuité tout en répondant à un enjeu majeur : augmenter le nombre de logements sans altérer les qualités fondamentales du quartier.

Cette démarche s'est structurée autour de deux axes principaux : d'une part, une approche renouvelée de l'habitat, respectueuse des volumes existants et offrant une grande diversité de typologies de logements (maisons, appartements d'une à quatre chambres, duplex, logements adaptés aux personnes à mobilité réduite) ; d'autre part, une attention particulière portée aux espaces partagés, essentiels à la vie de quartier.

Le projet prévoit ainsi une salle polyvalente, un espace pouvant accueillir un commerce de proximité, des jardins collectifs, des stationnements pour voitures et vélos ainsi qu'une nouvelle antenne de BinHôme destinée à l'accueil des locataires. Celle-ci remplace l'antenne située au 69/28, rue Jean Ballegeer.

Une cité-jardin collaborative

Le projet Homborchveld se distingue par son ambition de devenir une « cité-jardin collaborative », plaçant la participation des habitants au cœur de son développement.

Un budget de 150.000 euros a d'ailleurs été consacré à l'accompagnement et à la mise en place de démarches participatives. Objectif : permettre aux habitants, anciens et nouveaux, de contribuer à la coconception et à la gestion des espaces collectifs.

Des initiatives sont d'ores et déjà prévues, comme l'organisation d'ateliers de paysage et de jardinage participatif ou encore la gestion collective des espaces verts. Des activités qui devraient favoriser la création de liens durables entre voisins.

Mixité sociale et générationnelle

Investi dès les prémices du projet de densification de la cité-jardin, Emmanuel De Bock, actuel président de BinHôme, se remémore les débuts.

« C'est rare d'inaugurer un projet qu'on a imaginé, rêvé et exécuté », confie-t-il. « Je me souviens encore des longues discussions où j'ai bataillé pour obtenir une dérogation de la SLRB afin de construire plus de petits logements, ce qui a abouti à ce que 45% des 90 logements soient des logements d'une chambre. »

Reposant notamment sur l'écoute des demandes exprimées par le quartier, le projet répond à des besoins réels : permettre à de nouvelles personnes d'accéder à un logement, mais aussi favoriser les mutations. « Quand on sait que la quasi-totalité des maisons ici sont des maisons de trois chambres qui sont sous-occupées, le fait de construire autant de petits logements va augmenter les mutations et permettre aux personnes plus âgées du quartier, dont les enfants ont quitté depuis longtemps la maison, parfois aussi le conjoint à la suite d'un décès, et dont la maison est devenue trop grande et trop chère, de muter vers un logement plus adapté à leurs besoins. C'est une réflexion unique qui permet également de rééquilibrer la sociologie de tout un quartier. »

Près de la moitié des logements sont destinés aux habitants du quartier. Cela permet de répondre à une attente locale tout en favorisant l'ancrage territorial du projet, qui contribue par ailleurs à renforcer la mixité sociale et générationnelle. Il ne s'agit pas uniquement de produire du logement, mais aussi de créer un équilibre entre différents profils de locataires, différentes générations et différents parcours de vie. •



Une inauguration réussie en compagnie des partenaires du projet.

LOGEMENT

UN MODÈLE DE RÉNOVATION CIRCULAIRE

BinHôme et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) se sont réunies, début juillet, pour mettre à l'honneur le projet Général Jacques, qui a permis la transformation d'un immeuble de 61 logements sociaux à Ixelles. Avec un maître-mot : le réemploi.

Le mercredi 8 juillet dernier, BinHôme et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) ont eu l'honneur d'inaugurer le projet Général Jacques. Sous le feu des projecteurs : la rénovation complète d'un immeuble de 61 logements.

Plus qu'une simple modernisation, cette réalisation constitue un projet pilote exemplaire de rénovation circulaire, démontrant qu'il est possible de prolonger durablement la vie d'un bâtiment existant tout en améliorant significativement le confort de ses habitants et en réduisant l'impact environnemental des travaux.

Construit en 1961 pour accueillir les gendarmes mariés de l'ancienne école de gendarmerie d'Ixelles, l'immeuble n'avait jamais bénéficié d'une rénovation majeure. En 2019, BinHôme a racheté le bâtiment à la Régie des Bâtiments après une prospection de la SLRB, qui a alors entamé le projet d'y créer 61 logements sociaux et de lui assurer une nouvelle durée de vie de 50 à 60 ans.

L'immeuble est composé d'appartements d'une à trois chambres ainsi que de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le projet inclut également des espaces partagés, tels qu'une salle polyvalente, un jardin et des emplacements pour les vélos.

Préserver plutôt que remplacer

Lauréat du programme RENOLAB.B, qui contribue au déploiement de solutions innovantes pour la rénovation durable du bâti bruxellois, ce projet illustre le dynamisme et la créativité de BinHôme et de ses partenaires.

Concrètement, ces logements ont été remis à neuf selon les principes de l'économie circulaire. L'ambition du chantier ? Favoriser le réemploi des matériaux.

Dès sa conception, le projet s'est inscrit dans une volonté de sobriété. Avant même le lancement des travaux, un inventaire approfondi des matériaux

et des équipements existants a permis d'identifier les éléments pouvant être conservés, restaurés ou réemployés.

À ce propos, voici quelques chiffres éloquentes :

- 61 ensembles de mobilier de cuisine ont pu être réemployés ;
- 1.150 m² de parquet en chêne ont été restaurés ;
- 960 m² de carrelage ont été réemployés ;
- 265 radiateurs ont été reconditionnés ;
- 350 châssis de fenêtre ont été reconditionnés.

Autant d'interventions qui ont permis de limiter considérablement la production de déchets de chantier et le recours à de nouvelles ressources.

Les matériaux qui ne pouvaient être réemployés sur place ont été orientés vers des filières spécialisées de réemploi, tandis que les nouveaux matériaux ont été sélectionnés sur la base de critères de durabilité, de faible impact environnemental ou d'origine renouvelable.

Par ailleurs, le projet intègre une rénovation énergétique ambitieuse, pensée notamment pour améliorer le confort et le bien-être des locataires.

« Une nouvelle vie à un quartier sans le déraciner »

« Le projet Général Jacques, c'est la preuve qu'on peut donner une nouvelle vie à un quartier sans le déraciner. Rénover plutôt que raser, respecter l'histoire d'un lieu et de ses habitants, tout en leur offrant un logement digne du XXI^e siècle », souligne Yannick Piquet, vice-président de BinHôme.

« Cette vision du renouveau, durable et circulaire, c'est celle que BinHôme veut porter à Ixelles comme ailleurs. Elle prend tout son sens quand on pense aux familles qui vivent aujourd'hui dans un logement trop petit ou qui attendent des années sur une liste que la crise du logement ne cesse d'allonger, pendant que les loyers à Bruxelles deviennent inaccessibles », poursuit-il.

« Aujourd'hui, 61 familles sortent enfin de cette attente. Le logement public de qualité n'est pas un luxe, c'est une nécessité pour que chaque famille ait sa place dans cette ville. Chaque famille relogée, c'est une vie qui peut enfin commencer dignement. » •



Les partenaires du projet ravis d'inaugurer 61 logements sociaux.

TRAVAUX: DEMANDEZ D'ABORD L'AUTORISATION

Des travaux dans votre logement? Avant de commencer, demandez l'accord de BinHôte. Voici ce qu'il faut savoir avant d'entamer tout aménagement dans votre intérieur.

Une nouvelle cuisine à aménager? Un équipement à installer? Une modification électrique ou sanitaire? Même lorsqu'un projet semble simple, ne commencez pas les travaux sans avoir contacté le service Technique de BinHôte et reçu son accord écrit.

Nos équipes constatent régulièrement des problèmes techniques provoqués par des travaux ou des aménagements réalisés sans autorisation préalable: installations endommagées, problèmes de ventilation, interventions non conformes, équipements inadaptés... Avec, à la clé, des réparations qui peuvent être importantes.

Le bon réflexe: demander d'abord, réaliser ensuite.

Ce que dit le règlement d'ordre intérieur

Le Règlement d'ordre intérieur (ROI) est très clair. Son article 6, intitulé « Entretien et modifications techniques dans le bien loué », prévoit que: « Le locataire ne pourra effectuer des travaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans l'accord préalable écrit de BinHôte. »

Cette règle concerne donc aussi les travaux effectués à l'intérieur de votre logement. Elle vise à protéger votre habitation, les installations du bâtiment et, surtout, la sécurité des occupants.

À retenir: pour tout aménagement technique dans votre logement, vous devez demander l'autorisation de BinHôte avant de commencer.

Une idée ou une simple demande orale ne suffit pas. Votre projet doit être complet, transmis par écrit et accepté par le service Technique.

Comment demander une autorisation?

Envoyez votre projet au service Technique à l'adresse électronique suivante: technique@binhome.brussels.

Pour pouvoir être analysée correctement, votre demande doit préciser:

- l'objectif et la nature des travaux;
- un plan, un croquis ou des photos utiles;
- la personne ou l'entreprise qui réalisera les travaux;
- la méthode de mise en œuvre prévue;
- les délais envisagés.

Le service Technique analysera ensuite votre projet et vous transmettra sa réponse par écrit.

Attention: envoyer une demande ne signifie pas que les travaux sont autorisés! Vous devez attendre de recevoir l'accord écrit de BinHôte avant de commencer.

Pourquoi cette autorisation est-elle indispensable?

Dans un logement, les équipements techniques sont liés les uns aux autres. Une intervention mal réalisée peut avoir des conséquences qui dépassent largement l'endroit où les travaux ont été effectués.

Modifier une installation d'eau, de gaz ou d'électricité, obstruer une ventilation, percer un élément du bâtiment ou installer un équipement inadapté peut notamment entraîner des pannes, des fuites ou des problèmes de sécurité.

Le ROI interdit ainsi au locataire, sans autorisation, de modifier les installations d'eau, d'électricité ou de gaz, ainsi que d'installer un chauffe-eau au gaz. Les prises et grilles d'amenée d'air nécessaires au chauffage et au chauffe-eau ne peuvent pas être obstruées.

Il est également interdit de percer les châssis pour y faire passer des câbles ou de placer une antenne parabolique en façade avant ou sur les toitures.

Les appareils de chauffage portatifs fonctionnant au gaz, au pétrole ou à l'essence, ainsi que le stockage de ces matières, sont également interdits.

GARE AUX FRAIS!

Effectuer des travaux sans autorisation peut entraîner des conséquences financières. Lorsque des travaux ou transformations ont été réalisés sans l'accord de BinHôte, une remise en état conforme peut être exigée et réalisée par du personnel qualifié aux frais du locataire.

Le ROI prévoit également que toute transformation réalisée à l'initiative du locataire sans accord de BinHôte et susceptible de mettre en danger les personnes ou les biens peut donner lieu à des poursuites.

Ne prenez donc pas le risque de devoir payer deux fois: une première fois pour vos travaux et une seconde fois pour remettre le logement en état.



Ne prenez pas le risque de payer pour rien.

TRAVAUX À CHARGE DU LOCATAIRE

« C'est à ma charge, donc je peux le faire moi-même ? » Pas nécessairement ! Certains travaux ou réparations sont effectivement à charge du locataire. Mais cela ne signifie pas que n'importe quel matériel peut être utilisé ou que l'installation peut être réalisée de n'importe quelle manière.

Le matériel et les équipements installés doivent respecter les normes techniques et de sécurité en vigueur. Ils doivent être neufs et provenir de marques et de distributeurs connus. Les installations improvisées ou bricolées et les équipements de conception hybride ou de marques inconnues sont interdits.

Vous hésitez sur le matériel à choisir ou sur ce qui est autorisé ? Contactez le service Technique avant l'achat et les travaux.

BinHôme peut vous renseigner sur les caractéristiques du matériel à installer ou vous communiquer les coordonnées d'un sous-traitant, sans que cela n'engage sa responsabilité quant à l'exécution des travaux.



Avant de commencer des travaux, demandez l'autorisation de BinHôme.

NOUVEAU LOGEMENT ? PENSEZ AU SAR !



Vous venez d'emménager dans un logement neuf ou dans un bâtiment récemment rénové ? Une règle supplémentaire peut s'appliquer. Après la réception provisoire des travaux, commence une période appelée SAR (service après réception). Elle dure environ un an, jusqu'à la réception définitive.

Durant cette période, certains défauts de construction ou d'exécution peuvent apparaître. Afin de préserver les garanties liées aux travaux, BinHôme ne peut pas intervenir directement pour effectuer les réparations concernées. L'intervention doit être réalisée par l'entreprise qui a exécuté les travaux.

Vous constatez un défaut ? Ne réparez pas vous-même et ne faites pas intervenir une entreprise de votre propre initiative. Signalez le problème à BinHôme : 02/486.69.00 - technique@binhome.brussels.

Nos services pourront alors assurer le suivi nécessaire dans le cadre du SAR et préserver les garanties liées aux travaux.

4 RÉFLEXES AVANT DE COMMENCER UN PROJET



1 — Je prépare

Je décris précisément mon projet et je rassemble plans, croquis, photos et informations techniques.



2 — Je demande

J'envoie mon projet complet à : technique@binhome.brussels



3 — J'attends

Je ne commence pas les travaux tant que je n'ai pas reçu l'accord écrit du service Technique.



4 — Je respecte

Je réalise uniquement les travaux autorisés, conformément au projet accepté et aux normes en vigueur.

COMPTEUR ÉLECTRIQUE, IL DEVIENT INTELLIGENT

À Bruxelles, les anciens compteurs électriques sont progressivement remplacés par des compteurs intelligents. Cette opération s'inscrit dans la modernisation du réseau électrique bruxellois. Explications.

Rassurez-vous, votre compteur ne va pas décider à votre place quand allumer la lumière ! Le compteur intelligent est avant tout un compteur électrique numérique. Comme votre compteur actuel, il mesure la quantité d'électricité consommée dans votre logement.

La différence ? Il enregistre électroniquement les données de consommation et peut, lorsque la communication à distance est activée, les transmettre automatiquement à Sibelga. Il n'est alors plus nécessaire de communiquer soi-même ses index. Il possède toujours un écran : vous pouvez donc continuer à consulter directement vos index.

Pourquoi changer les compteurs ?

Nos façons de produire et de consommer l'électricité évoluent : panneaux photovoltaïques, voitures électriques, partage d'énergie... Le réseau doit lui aussi s'adapter.

C'est pourquoi Sibelga, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et de gaz à Bruxelles, remplace progressivement les anciens compteurs électriques. Le déploiement à grande échelle s'est accéléré ces dernières années et Sibelga prévoit de remplacer environ 80 % des compteurs électriques bruxellois par des compteurs intelligents d'ici 2030.

Qu'est-ce que cela change ?

Le compteur intelligent vous permet notamment de mieux suivre votre consommation. Avec les services correspondants activés, vous pouvez en consulter l'évolution et mieux identifier les moments où vous utilisez davantage d'électricité.

Avec l'application gratuite My Sibelga, vous pouvez également consulter vos données de consommation de manière détaillée. Lorsque la lecture à distance est activée, l'application vous permet de visualiser ces données sous forme de graphiques, de suivre leur évolution dans le temps et de comparer votre consommation réelle avec votre consommation attendue. Un outil pratique pour mieux comprendre vos habitudes et, éventuellement, identifier des pistes d'économies.

La transmission à distance des index peut également simplifier certaines démarches.

Important : le compteur ne réduit pas, à lui seul, votre facture d'électricité. Il vous donne en revanche des informations qui peuvent vous aider à mieux maîtriser votre consommation.

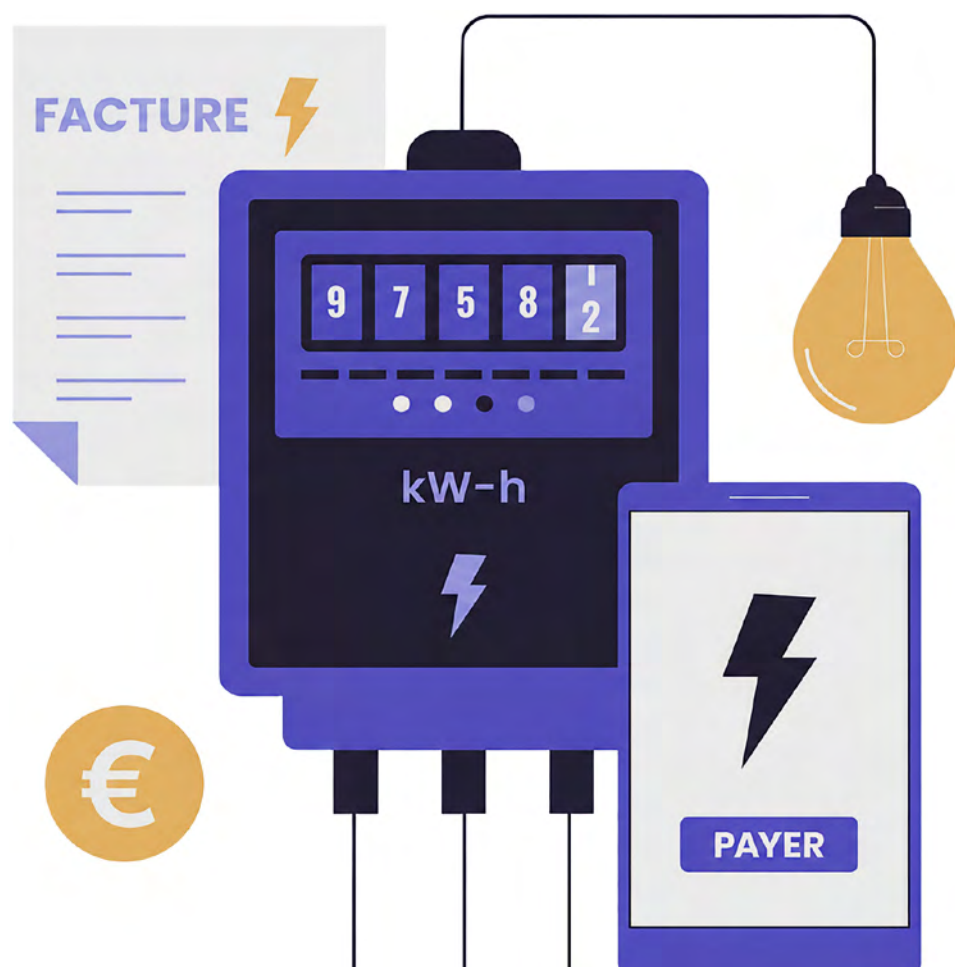
Que faut-il faire ?

Vous ne devez rien entreprendre tant que vous n'avez pas été contacté. Le remplacement s'effectue progressivement à travers la Région bruxelloise.

Lorsque votre compteur sera concerné, vous recevrez des informations sur les modalités pratiques du remplacement. Dans le cadre du déploiement organisé par Sibelga, le simple remplacement de l'ancien compteur par un compteur intelligent est gratuit.

Si vous recevez prochainement une communication de Sibelga à ce sujet, ne soyez donc pas surpris : votre logement n'a pas de problème particulier. Votre compteur est simplement arrivé à son tour dans le programme de modernisation du réseau bruxellois.

Si vous avez la moindre question sur votre compteur électrique, vous pouvez contacter notre service Technique au 02/486.69.00 ou envoyer un courriel à l'adresse électronique technique@binhome.brussels.



Le compteur intelligent vous permet de mieux suivre votre consommation.



Retrouvez également des renseignements sur le site web de Sibelga : www.sibelga.be

PARTICIPATION

DES ATELIERS CRÉATIFS GRATUITS À AKAROVA

Coup de projecteur sur le projet artistique et citoyen « Les Porteurs d'eau », qui propose des ateliers créatifs dans le quartier Akarova, à Ixelles. Des animations gratuites à ne pas manquer pour expérimenter et faire des rencontres.

« Les Porteurs d'eau » est un projet artistique et citoyen porté par AAH Studio et le duo d'artistes Sarah & Charles, dans le cadre du « Programme 101^e % » (lire ci-contre) de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB).

Les prochains ateliers auront lieu au 12 ou au 21, rue Akarova. Les dates sont annoncées dans la newsletter du PCS Akarova et sur les affiches du quartier. « Nous sommes aussi régulièrement sur place. Repérez notre chariot aux roues jaunes et au toit bleu ! »

Vous souhaitez obtenir des informations ? Vous pouvez contacter le collectif via l'adresse électronique coucou.akarova@gmail.com ou suivre le projet sur le réseau social Instagram [@akarova_porteurs_eau](https://www.instagram.com/akarova_porteurs_eau).

« Nous allons à la rencontre des habitants d'Akarova pour comprendre, à travers leurs regards, ce qui fait l'identité du quartier », expliquent les porteurs du projet. Une démarche qui nourrira la création d'une œuvre pérenne dans l'espace public.

Explorations artistiques

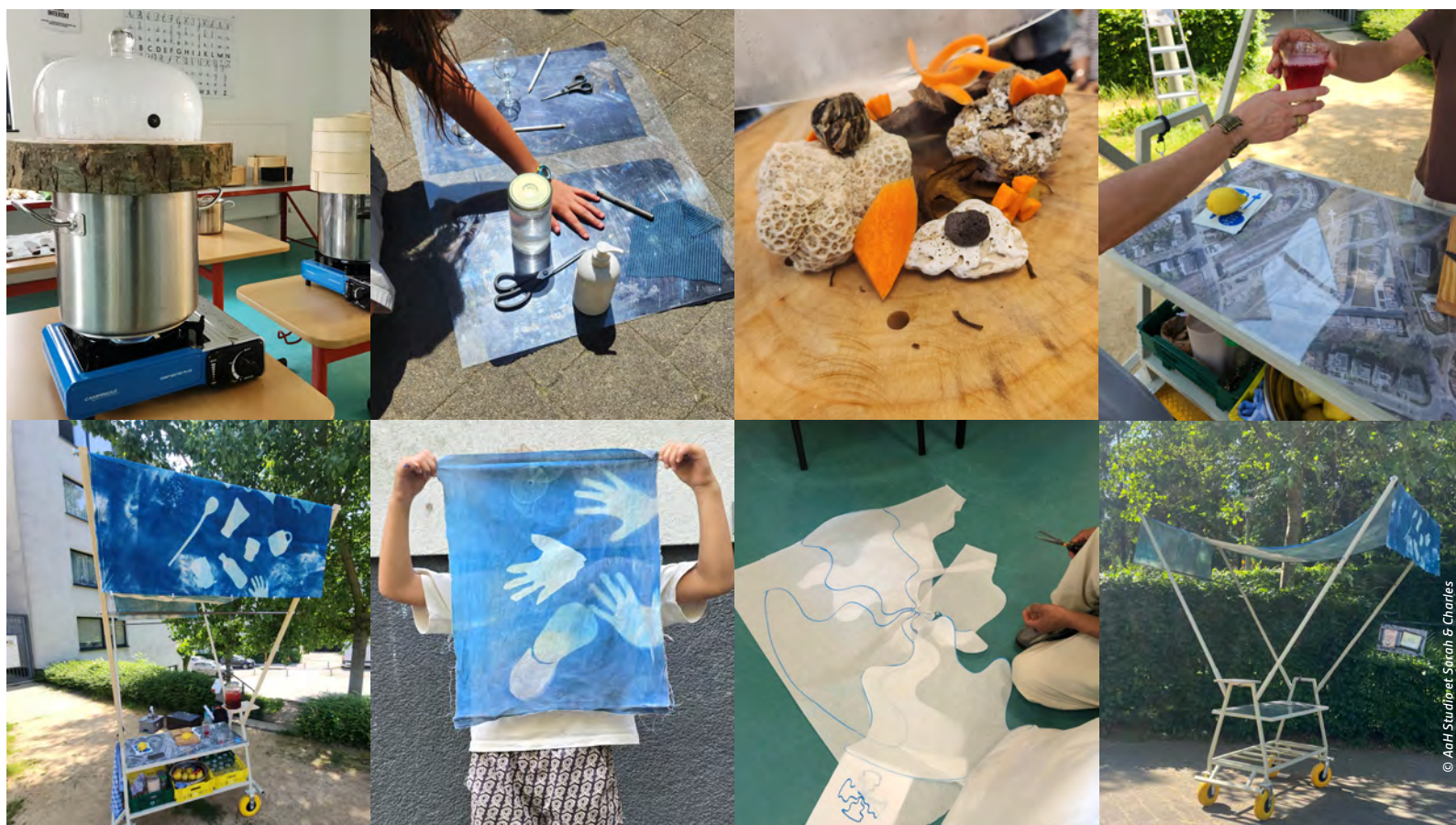
En attendant cette réalisation, « nous invitons les habitants à participer à des ateliers créatifs gratuits animés par des artistes invités ». Autant d'occasions de découvrir de nouvelles pratiques et de se rencontrer autour de la création. Plusieurs ateliers ont déjà eu lieu autour du textile, du cyanotype, des saveurs et d'autres explorations artistiques. D'autres sont encore à venir jusqu'en octobre.

PROGRAMME 101^e %, KÉSAKO ?

Le Programme 101^e % est un dispositif conçu par la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) qui vise à améliorer la qualité de vie dans les quartiers de logements sociaux grâce à des investissements complémentaires en faveur des habitants.

« Via l'intégration d'œuvres d'art, l'activation de rez-de-chaussée communautaires, l'aménagement d'espaces extérieurs ou la réalisation de petits équipements, la SLRB s'assure de créer un cadre de vie agréable qui favorise la rencontre entre habitants », explique-t-on du côté de la SLRB.

BinHôme participe à ce dispositif en soutenant plusieurs initiatives, dont le projet Caban'O Merlo, porté par le PCS Merlo à Uccle. La réussite de ces projets repose notamment sur l'implication des habitants dans leur conception et leur réalisation. « En favorisant la participation, la SLRB soutient l'amélioration du vivre-ensemble et la mobilisation des citoyens. »



La créativité s'invite à Akarova.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS



Vivier en fête à Ixelles - 21 juin



Barbecue géant lors de l'inauguration du projet Caban'O Merlo à Uccle - 24 juin



Zomer Quartier d'été au Melkriek à Uccle - 26 juin



Fête de départ d'Isabelle Kaufmann, ex-déléguée sociale de la SLRB chez BinHôme - 30 juin



Visite des logements lors de l'inauguration du projet Homborch à Uccle - 1^{er} juillet



Visite des logements lors de l'inauguration du projet Général Jacques à Ixelles - 8 juillet

UN DRONE POUR PRÉVENIR LES INFILTRATIONS

À l'automne, les feuilles mortes s'accumulent dans les corniches. Lorsqu'elles les obstruent, l'eau de pluie peut déborder et, à terme, provoquer des infiltrations dans les murs ou les plafonds. Lorsque certaines corniches sont difficiles d'accès, leur inspection et leur entretien peuvent se révéler complexes et présenter des risques. Pour garantir la sécurité de tous et améliorer l'efficacité de ces contrôles, le département Gestion immobilière et technique de BinHôme a décidé d'investir dans un drone d'inspection. Celui-ci est manœuvré par un collaborateur de la société, spécialement formé et agréé pour son pilotage.

Une méthode plus sûre et plus efficace

Jusqu'à présent, nos jardiniers devaient vérifier les corniches habitation par habitation, un travail long, parfois risqué, qui nécessitait d'accéder à certains jardins. Grâce au drone, les inspections se font depuis le sol, dans de meilleures conditions de sécurité. Les contrôles sont également plus rapides

et plus précis. Seules les corniches réellement bouchées feront l'objet d'un nettoyage ciblé, sans intervention inutile. À noter : les opérations d'entretien restent gratuites pour les locataires. Les vols sont planifiés en fonction des conditions météorologiques, de la disponibilité du pilote et de l'autonomie des batteries. C'est pourquoi il n'est pas possible d'annoncer un calendrier précis de passage par rue.

Un usage strictement encadré

Les vols sont autorisés et couverts par l'assurance de BinHôme. Le drone ne survole que les corniches à inspecter, jamais l'intérieur des logements. Deux méthodes d'analyse sont actuellement testées : la prise de photos datées, utiles au suivi technique, ou l'inspection en direct, qui permet au jardinier d'observer les images transmises par le drone et de déterminer sur place les interventions nécessaires. Quel que soit le mode choisi, BinHôme garantit que les images seront exclusivement utilisées à des fins de suivi technique et ne seront pas diffusées.



Un outil au service des locataires

En adoptant cette technologie, BinHôme vise à améliorer la qualité des logements, à accélérer la détection des problèmes, à renforcer la prévention des infiltrations et à assurer la sécurité des locataires et des travailleurs. Cette nouvelle méthode s'inscrit dans la volonté de BinHôme d'offrir un service plus moderne, efficace et respectueux du cadre de vie de chacun. ●

AGENDA DES LOISIRS



IXELLES

L'ART PREND SES QUARTIERS À IIXELLES

Envie de pousser la porte d'un atelier, de rencontrer des artistes ou simplement de découvrir Iixelles autrement? Les **6, 7 et 8 novembre**, le **Parcours d'artistes d'Iixelles** revient pour une nouvelle édition placée sous le signe de la proximité et de la rencontre. Cette année, le parcours aura pour fil rouge le trajet du bus 95 et invitera le public à voyager à travers la commune à la découverte de lieux de création et d'univers artistiques variés. Artistes, collectifs, lieux culturels, commerces et habitants participeront à cette aventure qui entend faire dialoguer création artistique et vie de quartier. Une belle occasion de partir en balade, de faire des rencontres inattendues et de découvrir toute la diversité de la création ixelloise. Infos : www.ixelles.be - parcoursartistesdixelles@gmail.com



UCCLE

APPRENEZ À RÉALISER DES BOISSONS ZÉRO DÉCHET

Le **samedi 17 octobre prochain, de 14 à 16 heures**, la commune d'Uccle proposera, en collaboration avec l'association Zero Waste Belgium, un atelier gratuit consacré à la fabrication de boissons zéro déchet. Rendez-vous à la **Salle 1180, sise au numéro 14 de la rue Robert Scott**, à Uccle. L'occasion de découvrir comment réaliser des breuvages sains et sans emballages jetables. Pendant deux heures, vous apprendrez à préparer votre propre kéfir de fruits, une boisson pétillante riche en probiotiques, et votre lait végétal maison. Vous découvrirez également leurs bienfaits pour la santé et l'environnement. Envie de participer? L'inscription est obligatoire et doit être effectuée au plus tard sept jours avant l'atelier. Et n'oubliez pas d'apporter deux bocaux en verre pour repartir avec vos créations. Infos : <https://framaforms.org/liste-dattente-ateliers-zero-dechet-1761033000>



BRUXELLES

L'EXPO ANIMAZING VA VOUS EN METTRE PLEIN LA VUE

Dormir debout, changer de couleur selon les saisons ou encore observer son environnement à 360°: le monde sauvage réserve bien des surprises! La nouvelle exposition temporaire Animazing, présentée à l'**Institut des Sciences naturelles**, situé au 29, rue Vautier, à Bruxelles, invite les visiteurs à découvrir les facultés étonnantes de 78 animaux. Au fil d'un parcours ludique et coloré, petits et grands pourront notamment faire connaissance avec une limace de mer capable de tirer parti de la photosynthèse et même découvrir les prouesses acrobatiques du singe-araignée. L'occasion d'en apprendre davantage sur les multiples stratégies développées par les animaux pour s'adapter à leur environnement et survivre. Accessible à partir de 8 ans, l'expo dure environ une heure et est comprise dans le prix du ticket d'entrée du musée. À découvrir du **16 octobre 2026 au 29 août 2027**. Infos : www.naturalsciences.be – 02/627.42.11

L'APPLICATION APPINEST N'EST PLUS ACCESSIBLE

Depuis le 28 avril dernier, l'application Appinest, destinée aux locataires sociaux, n'est plus accessible, que ce soit sur ordinateur, sur smartphone ou via les bornes installées à l'accueil du siège social de BinHôme. Cette décision a été prise en raison des importantes contraintes pesant sur le budget de fonctionnement de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Pour rappel, en 2021, la SLRB avait lancé cet outil numérique afin que les locataires puissent disposer d'un certain nombre de fonctionnalités, telles que l'introduction de demandes d'intervention technique, la consultation de leur solde et de leurs données personnelles, ainsi que le suivi des actualités de leur société immobilière de service public (SISP) et de la SLRB. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires actuelles, la SLRB a décidé de suspendre l'accès à l'application. « *Les coûts liés à sa maintenance ne sont plus compatibles avec les moyens actuellement disponibles* », explique-t-on du côté de l'organisme d'intérêt public en charge du développement et de la promotion du logement social en Région bruxelloise.

Nos équipes pleinement mobilisées

Les équipes de BinHôme restent pleinement mobilisées pour garantir un service de qualité aux locataires, notamment via les canaux de communication habituels. Vous pouvez nous contacter par téléphone au numéro général 02/486.69.00 le lundi et le mardi de 13h30 à 16h, ainsi que du mercredi au vendredi de 9h à 11h30.

Par ailleurs, nous vous accueillons aux permanences organisées au siège social de BinHôme, situé au 63, rue Emile Claus, à Uccle, le lundi et le mardi de 13h30 à 16h ainsi que le jeudi de 9h à 11h30. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse électronique info@binhome.brussels. Enfin, de nombreuses informations sont à votre disposition sur notre site web www.binhome.brussels.



Ne jetez pas votre argent à la poubelle

Gooi je geld niet in de vuilbak

Stockage d'objets dans le couloir ?

Voorwerp achterlaten in de gang?

+100€ *

Couloir dégagé ?

Vrije gang?

+0€

*Coût moyen annuel des 16 SISF facturé à chacun des ménages d'un immeuble pour couvrir les frais supplémentaires. Le montant exact varie selon la SISF et l'immeuble.

*Gemiddelde jaarlijkse kost van de 16 OVM's gefactureerd aan ieder gezin van een gebouw voor de extra uitgaven. Het precieze bedrag varieert naargelang de OVM en het gebouw.